

Traduction de la déclaration des cinq évêques parue dans *Crisis Magazine* le 12 décembre 2020

Mgr Athanasius Schneider évêque auxiliaire de l'archidiocèse de Sainte Marie à Astana (Kazakhstan)	Cardinal Janis Pujats archevêque métropolitain émérite de Riga (Lettonie)	Mgr Tomash Peta archevêque métropolitain de l'archidiocèse de Sainte Marie à Astana (Kazakhstan)	Mgr Jan Pawel Lenga archevêque- évêque émérite de Karaganda (Kazakhstan)	Mgr Joseph E. Strickland évêque de Tyler (Texas, USA)
				

« Ces dernières semaines, des agences de presse et diverses sources d'information ont rapporté qu'en réponse à l'urgence Covid-19, certains pays ont produit **des vaccins en utilisant des lignées cellulaires de fœtus humains avortés**. Dans d'autres pays, de tels vaccins sont prévus.

Un chœur croissant d'hommes d'église (conférences épiscopales, évêques et prêtres) a déclaré que, dans le cas où aucun vaccin alternatif utilisant des substances éthiquement licites n'est disponible, **il serait moralement permis aux catholiques de recevoir des vaccins fabriqués à partir de lignées cellulaires de bébés avortés**. Les tenants de cette position invoquent deux documents du Saint-Siège : le premier, de l'Académie pontificale pour la vie, est intitulé *Réflexions morales sur les vaccins préparés à partir de cellules issues de fœtus humains avortés* et a été publié le 9 juin 2005 ; le second, une Instruction de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, est intitulée *Dignitas Personae*, sur certaines questions de bioéthique et a été publié le 8 septembre 2008. **Ces deux documents autorisent l'utilisation de tels vaccins dans des cas exceptionnels et pour une durée limitée, sur la base de ce que la théologie morale appelle une coopération matérielle à distance, passive avec le mal**. Les documents susmentionnés affirment que les catholiques qui utilisent de tels vaccins en même temps ont « le devoir de faire connaître leur désaccord et de demander à leur système de santé de mettre à disposition d'autres types de vaccins ».

Dans le cas des vaccins fabriqués à partir de lignées cellulaires de fœtus humains avortés, nous voyons une contradiction claire entre la doctrine catholique pour rejeter catégoriquement, et sans l'ombre d'un doute, l'avortement dans tous les cas comme un grave mal moral qui crie vengeance au ciel (cf. Catéchisme de l'Église catholique n. 2268, n. 2270), et la pratique de considérer les vaccins dérivés de lignées cellulaires fœtales avortées comme moralement acceptables dans des cas exceptionnels de « besoin urgent » - sur la base d'une coopération matérielle à distance, passive. **Affirmer que de tels vaccins peuvent être moralement licites s'il n'y a pas d'alternative est en soi contradictoire et ne peut être acceptable pour les catholiques.**

Il convient de rappeler les paroles suivantes du **Pape Jean-Paul II** concernant la dignité de la vie humaine à naître : « L'inviolabilité de la personne qui est le reflet de l'inviolabilité absolue de Dieu, trouve son expression première et fondamentale dans l'inviolabilité de la vie humaine. Surtout, le tollé commun, qui est justement lancé au nom des droits de l'homme - par exemple, le droit à la santé, au domicile, au travail, à la famille, à la culture - **est faux et illusoire si le droit à la vie, le droit le plus fondamental et la condition de tous les autres droits personnels, n'est pas défendu avec une détermination maximale** » (Christi fideles Laici, 38). **L'utilisation de vaccins**

fabriqués à partir des cellules d'enfants à naître assassinés contredit une « détermination maximale » de défendre la vie à naître.

Le principe théologique de la coopération matérielle est certainement valable et peut être appliquée à toute une série de cas (par exemple dans le paiement des impôts, l'utilisation de produits fabriqués à partir de travaux forcés, etc.). Cependant, ce principe peut difficilement s'appliquer au cas des vaccins fabriqués à partir de lignées cellulaires fœtales, car **ceux qui reçoivent sciemment et volontairement de tels vaccins entrent dans une sorte de concaténation, quoique très lointaine, avec le processus de l'industrie de l'avortement. Le crime d'avortement est si monstrueux que toute sorte de concaténation avec ce crime, même très lointain, est immorale et ne peut en aucun cas être acceptée par un catholique une fois qu'il en a pleinement pris conscience. Celui qui utilise ces vaccins doit se rendre compte que son corps bénéficie des « fruits » (bien que des étapes éliminées par une série de processus chimiques) de l'un des plus grands crimes de l'humanité.**

Tout lien avec le processus de l'avortement, même le plus éloigné et implicite, jettera une ombre sur le devoir de l'Église de témoigner sans faille de la vérité que l'avortement doit être totalement rejeté. Les fins ne peuvent justifier les moyens. Nous vivons l'un des pires génocides connus de l'homme. Des millions et des millions de bébés à travers le monde ont été massacrés dans le ventre de leur mère, et jour après jour, ce génocide caché se poursuit grâce à l'industrie de l'avortement, à la recherche biomédicale et à la technologie fœtale, et à une poussée des gouvernements et des organismes internationaux pour promouvoir ces vaccins comme l'un de leurs objectifs. Ce n'est pas le moment pour les catholiques de céder; le faire serait tout à fait irresponsable. **L'acceptation de ces vaccins par les catholiques, au motif qu'ils n'impliquent qu'une "coopération lointaine, passive et matérielle" avec le mal, ferait le jeu des ennemis de l'Église et l'affaiblirait en tant que dernier rempart contre le mal de l'avortement.**

Qu'est-ce qu'un vaccin dérivé de lignées cellulaires fœtales peut être d'autre qu'une violation de l'Ordre de la Création donné par Dieu ? Car il est fondé sur une violation grave de cet ordre **par le meurtre d'un enfant à naître.** Si cet enfant n'avait pas été privé du droit à la vie, si ses cellules (qui ont été cultivées à plusieurs reprises dans le laboratoire) n'avaient pas été mises à disposition pour la production d'un vaccin, elles ne pourraient pas être commercialisées. Nous avons donc ici **une double violation du saint Ordre de Dieu** : d'une part, à travers **l'avortement lui-même, et d'autre part, à travers l'odieuse affaire de trafic et de commercialisation des restes d'enfants avortés.** Pourtant, **ce double mépris de l'Ordre divin de la Création ne peut jamais être justifié, pas même pour des raisons de préservation de la santé d'une personne ou d'une société grâce à de tels vaccins.**

En examinant les questions éthiques entourant les vaccins, nous devons nous demander : comment et pourquoi tout cela est-il devenu possible? N'y avait-il vraiment pas d'alternative? Pourquoi la technologie basée sur le meurtre est-elle apparue en médecine, dont le but est plutôt d'apporter la vie et la santé ? La recherche biomédicale qui exploite les enfants à naître innocents et utilise leur corps comme « matière première » à des fins de vaccins semble plus proche du cannibalisme que de la médecine. Nous devons également considérer que, pour certains dans l'industrie biomédicale, les lignées cellulaires des enfants à naître sont un « produit », l'avorteur et le fabricant du vaccin sont le « fournisseur » et les receveurs du vaccin sont des « consommateurs ». La technologie basée sur le meurtre est enracinée dans le désespoir et aboutit au désespoir. Nous devons résister au mythe selon lequel « il n'y a pas d'alternative ». Au contraire, nous devons procéder avec l'espoir et la conviction que des alternatives existent et que l'ingéniosité humaine, avec l'aide de Dieu, peut les découvrir. C'est le seul moyen de passer des ténèbres à la lumière et de la mort à la vie.

Le Seigneur a dit qu'à la fin des temps, même les élus seront séduits (cf. Mc 13, 22). Aujourd'hui, toute l'Église et tous les fidèles catholiques doivent chercher d'urgence à se renforcer dans la doctrine et la pratique de la foi. Face au mal de l'avortement, les catholiques doivent plus que jamais « s'abstenir de toute apparence de mal » (1 Thess. 5:22). **La santé corporelle n'est pas une valeur absolue. L'obéissance à la loi de**

Dieu et le salut éternel des âmes doivent avoir la primauté. Les vaccins dérivés des cellules d'enfants à naître cruellement assassinés sont clairement de caractère apocalyptique et peuvent éventuellement annoncer la marque de la bête (voir Apoc. 13:16).

Certains ecclésiastiques de nos jours rassurent les fidèles en affirmant que recevoir un vaccin Covid-19 dérivé des lignées cellulaires d'un enfant avorté est moralement licite si une alternative n'est pas disponible. Ils justifient leur affirmation sur la base d'une « coopération matérielle et distante » avec le mal. De telles affirmations sont extrêmement anti-pastorales et contre-productives, surtout si l'on considère **le caractère de plus en plus apocalyptique de l'industrie de l'avortement et la nature inhumaine de certaines recherches biomédicales et de la technologie embryonnaire**. Aujourd'hui plus que jamais, les catholiques ne peuvent catégoriquement pas encourager et promouvoir le péché de l'avortement, même le moins du monde, en acceptant ces vaccins. Par conséquent, **en tant que successeurs des apôtres et des bergers responsables du salut éternel des âmes, nous considérons qu'il est impossible de garder le silence et de maintenir une attitude ambiguë quant à notre devoir de résister avec « un maximum de détermination »** (pape Jean-Paul II) contre le « crime indicible » de l'avortement. (Vatican II, Gaudium et Spes , 51).

Cette déclaration a été rédigée sur les conseils et avis de médecins et de scientifiques de divers pays. Une contribution substantielle est également venue des laïcs : des grands-mères, grands-pères, pères et mères de famille, et des jeunes. Toutes les personnes consultées - indépendamment de l'âge, de la nationalité et de la profession - ont rejeté à l'unanimité et presque instinctivement l'idée d'un vaccin dérivé de lignées cellulaires d'enfants avortés. En outre, ils ont estimé que la justification offerte pour l'utilisation de ces vaccins (c'est-à-dire la « coopération matérielle à distance ») était faible et inappropriée. C'est réconfortant et, en même temps, très révélateur : leur réponse unanime est une nouvelle démonstration de la force de la raison et du sensus fidei.

Plus que jamais, nous avons besoin de l'esprit des confesseurs et des martyrs qui ont évité le moindre soupçon de collaboration avec le mal de leur temps. La Parole de Dieu dit : « Soyez simples comme des enfants de Dieu sans reproche au milieu d'une génération dépravée et perverse, dans laquelle vous devez briller comme des lumières dans le monde » (Phil. 2, 15).

Le 12 décembre 2020, Mémorial de la Bienheureuse Vierge Marie de Guadalupe

Cardinal Janis Pujats, archevêque métropolitain émérite de Riga

+ **Tomash Peta**, archevêque métropolitain de l'archidiocèse de Sainte Marie à Astana

+ **Jan Pawel Leng**a, archevêque / évêque émérite de Karaganda

+ **Joseph E . Strickland**, évêque de Tyler (USA)

+ **Athanasius Schneider**, évêque auxiliaire de l'archidiocèse de Sainte Marie à Astana »

(Traduction de F. de Villasmundo)

Source : <https://www.medias-presse.info/mgr-schneider-et-quatre-autres-veques-declaration-contre-les-vaccins-fabriques-a-partir-de-cellules-derivees-de-foetus-humains-avortes/137907/>

Source en anglais : <https://www.crisismagazine.com/2020/covid-vaccines-the-ends-cannot-justify-the-means>